



Ligue motocycliste d'Ile-de-France



Moto Club

ACCELERATION



Association fondée le 20 Août 1991 régie par la loi de 1901
Affiliée à la Fédération Française de Motocyclisme sous le N° 1490

10^{eme} GRAND PRIX HISTORIQUE DU PAS DE CALAIS REGLEMENT PARTICULIER

Lieu de la manifestation : CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS

Date : 29 et 30 avril 2017

Classes admises :

Championnat de France Moto Anciennes

VINTAGES

CLASSIC

POST CLASSIC

EVOLUTION

OPEN EVOLUTION

Championnat RSCM

SIDE CARS Anciens

SIDE CARS Classiques

SIDE CARS Opens

Les pilotes participants devront être titulaires d'une licence NJ3, IVM, NCO, LUE, INTER ou LJA, ainsi que NCP, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

Pourront également être intégrées à la manifestation des roulages libres de:

Side cars

Motos Anciennes

- de 25 cv

Ces roulages ne feront l'objet d'aucun départ en ligne, ni chronométrage, ni classement, ni remise de récompenses.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs de ces catégories de course ou de roulage libres.

Art 1 Organismes :

Organisation Sportive :

Moto Club Accélération

Affilié à la FFM sous le N°1490

4 rue Emile Zola

91460 Marcoussis

Tel : 01 69 01 92 45

Fax : 01 64 49 74 58

Organisation Générale :

ASM de CROIX EN TERNOIS

Affiliée à la FFM sous le N°2175

RN 39

62130 CROIX EN TERNOIS

T : 03.21.03.30.13

F : 03.21.03.27.20

4 rue Emile Zola 91460 Marcoussis tel 01 69 01 92 45 Fax 01 64 49 74 58

N° SIREN 418 560 736

N° SIRET 418 560 736 00013

Code APE 926C

Art 2 Officiels :

| | | Licence N° |
|--------------------------------|---|--------------------------|
| Directeur de Course | ⇒ | Lionel ROUET 021354 |
| Directeur de Course adjoints | ⇒ | Florence DEFRUIT 148613 |
| | ⇒ | Géry PANET 117310 |
| Responsable Contrôle Technique | ⇒ | Patrice DOUSSAUD 118141 |
| Commissaires Sportifs | ⇒ | Florent DELMACHE 137867 |
| | ⇒ | Dany Dieudonné 008795 |
| | ⇒ | Fernand Dieudonné 008798 |

La compétition est organisée conformément aux RTS, au code sportif de la FFM, aux règles générales pour les épreuves de vitesse, aux prescriptions de la CNV et au présent règlement particulier.

Art 3 Engagements :

Les formulaires d'engagement doivent être envoyés aux promoteurs des catégories citées.

Art 4 Vérifications administratives et techniques

Le 28/04/2017 à partir de 14h00 et le 29/04/2017 à partir de 8h00

Art 5 Essais qualificatifs *

Le 29/04/2017 à partir de 8h30 jusqu'à 17 h

Art 6 Qualifications :

Conformément aux règlements des catégories retenues.

Art 7 horaires des courses * :

Le 29/04/2016 après les séances qualificatives et le 30/04/2016 jusqu'à 19h

* Voir les horaires prévisionnels en annexe. Les horaires définitifs des qualifications et des courses seront définis lors des réunions de jury en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégories.

Art 8 Assurance

L'organisateur de la manifestation a contracté une assurance couvrant sa responsabilité civile, conformément à l'article R331-30 code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006

L'organisateur décline toutes responsabilités pour des dommages occasionnés à des motocycles aux accessoires et au matériel, par un accident, le feu, ou tout autre incident ou catastrophe naturelle.

Art 9 réclamations :

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses de l'article 8 du règlement général pour les épreuves de vitesse.

Art 10 Interprétation du Règlement Particulier :

Les cas non prévus au règlement particulier seront tranchés en première instance par le jury des commissaires sportifs conformément aux clauses du présent règlement, des règles générales pour les épreuves de vitesse, des règlements des catégories retenues et du Code Sportif National.

ART. 11 Responsabilité

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation

Fait à MARCOUSSIS le 09 02 2017


La Présidente
Dany Dieudonné
**MOTO CLUB
ACCELERATION**
4 rue Emile Zola 91460 Marcoussis 01 69 01 92 45

Visa de la Ligue
Motocycliste d'Ile de France

13/02/2017

**LIGUE MOTOCYCLISTE
ILE DE FRANCE**
6. rue du 8 mai 1945
91470 LIMOURS
Tél. 01 64 90 48 45
liguemoto.idf@wanadoo.fr

Visa n° 03/18-2017

Visa de la Ligue
Motocycliste des Flandres

14/2/2017

